Conditions Générales

Groupe Larcier SA – Editions Standaard Professional

Compléments aux Conditions Générales de Groupe Larcier SA

1. Généralités

1.1. Les présentes Conditions Générales règlent les relations juridiques entre Groupe Larcier SA et ses acheteurs pour tous les produits qui sont réalisés au sein de sa marque Editions Standaard Professional (ci-après désignée comme Editions Standaard Professional). Elles forment, avec le bon de commande, les factures, les Conditions Générales de Groupe Larcier SA et les éventuels accords spécifiques par acheteur, la Convention avec l'acheteur. Pour les produits digitaux d'Editions Standaard Professional, sont en outre applicables les conditions des éventuelles parties qui les mettenà la disposition de l'acheteur par voie digitale, pour autant que ces conditions ne soient pas contraires aux présentes Conditions Générales qui priment sur toutes les autres conditions.

1.2. Des dérogations aux présentes Conditions Générales ne sont possibles que si les deux parties en conviennent par écrit.

1.3. Les présentes Conditions Générales priment sur les conditions de l'acheteur, même si celles-ci stipulaient qu'elles sont les seules applicables.

1.4. Les présentes Conditions Générales prennent effet et sont dès lors considérées comme étant acceptées à partir du moment où la Convention naît, soit dès l'instant où la commande de l'acheteur, sur papier ou par voie électronique, est parvenue à Editions Standaard Professional, ou dès l'instant où et aussi longtemps que l'acheteur a accès au produit ou le télécharge ou l'installe, ou dès le début de la réalisation de la Convention par Editions Standaard Professional.

1.5. L'acheteur ne peut à aucun moment céder à un tiers la Convention à laquelle les présentes Conditions Générales sont liées sans en avoir reçu l'autorisation écrite d'Editions Standaard Professional.

1.6. Les achats de produits via une organisation et/ou une procédure de centrale d'achat n'enlèvent rien à la validité intégrale des présentes Conditions Générales.

1.7. Les présentes Conditions Générales sont toujours applicables tant aux produits en propriété qu'à ceux donnés en licence, sauf indication en sens contraire.

1.8. Editions Standaard Professional n'est tenu que par les conventions approuvées par sa direction. Il n'est tenu aucun compte des accords verbaux.

2. Nature des produits

2.1. Editions Standaard Professional fournit des produits, notamment des livres, revues, lettres d'information et cd-rom ou software, ainsi que des services, tels que des applications en ligne, bases de données, apps, séminaires, formations, support communication et stratégie, journées d'étude et espaces publicitaires. Certains produits sont des produits standard, d'autres sont développés sur mesure pour l'acheteur.

3. Adaptation des présentes Conditions Générales

3.1. Editions Standaard Professional a le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes Conditions Générales. L'acheteur en est informé immédiatement et est censé accepter les modifications pour toute utilisation ultérieure des produits d'Editions Standaard Professional.

4. Non-respect des présentes Conditions Générales

4.1. Au cas où l'acheteur n'exécuterait pas ou ne pourrait pas exécuter, intégralement ou partiellement, ses obligations concernant la présente ou toute autre Convention, Editions Standaard Professional a le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations de plein droit et sans mise en demeure préalable.

4.2. Editions Standaard Professional se réserve par conséquent explicitement le droit de considérer de plein droit toutes les autres conventions comme définitivement et irrévocablement résolues, à condition d'en avoir averti préalablement l'acheteur par lettre recommandée ou par exploit d'huissier, après quoi elle pourra également revendiquer, de plein droit et sans autre mise en demeure, tous les produits déjà vendus, livrés ou encore

présents de la présente vente ou de toute autre. Toutes les conventions en cours, pour lesquelles la livraison n'a pas eu lieu ou seulement partiellement, seront également considérées comme définitivement et irrévocablement résolues, de plein droit et sans autre mise en demeure.

4.3. Au cas où une restitution en nature d'une partie ou de la totalité des produits livrés n'est pas possible, le prix facturé sera dû, à majorer de plein droit des intérêts au taux légal.

4.4. En cas de résiliation ou résolution des conventions en raison d'une faute de l'acheteur, celui-ci sera toujours redevable d'une indemnité destinée à couvrir tous les frais liés à cette résiliation ou résolution. Ces frais sont estimés forfaitairement par Editions Standaard Professional à 10 % de la valeur des conventions résiliées ou résolues, sans préjudice du droit pour l'acheteur de réclamer l'indemnisation du dommage qu'il a subi dans le cas d'une faute quelconque dans le chef d'Editions Standaard Professional.

5. Droits intellectuels et commerciaux et copyright

5.1. Editions Standaard Professional conserve en tout temps la totalité des droits intellectuels et commerciaux sur tous ses produits. La Convention n'emporte pas la cession du droit au brevet, du droit d'auteur ou du droit aux marques.

5.2. Aucune partie des produits ne peut être dupliquée, reproduite, enregistrée dans une banque de données automatisée ni publiée par impression, photocopie, microfilm, sous quelque forme et de quelque manière, soit électronique, soit mécanique, par photocopies, enregistrements, ou de toute autre manière, sans autorisation écrite préalable d'Editions Standaard Professional.

5.3. Les produits d'Editions Standaard Professional portent en principe les marques commerciales ou logos déposés d'Editions Standaard Professional. L'absence d'un nom de produit ou du logo sur le produit n'équivaut pas à une déclaration d'abandon de la marque commerciale et/ou du logo d'Editions Standaard Professional ou d'autres droits de propriété intellectuelle relatifs à ces noms, marques ou logos.

5.4. L'acheteur ne peut mettre en aucune façon, à titre onéreux ou gratuit, les produits à disposition de tiers, en ce compris les propres clients de l'acheteur, pour consultation ou autre, sans l'autorisation écrite d'Editions Standaard Professional.

6. Propriété

6.1. <u>Généralités</u>

6.1.1. Les parties conviennent explicitement que l'acheteur, hormis ce qui est stipulé à l'art. 6.2, ne devient propriétaire des produits qu'après le paiement de toutes les factures et de tous les comptes, en principal, en intérêts et frais.

6.1.2. Cette clause de réserve de propriété conserve son plein effet en cas de concours de créanciers, et notamment en cas de faillite, de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de saisie, à condition qu'Editions Standaard Professional l'invoque.

6.2. <u>Produits digitaux et produits à composante digitale</u>

6.2.1. Lorsqu'un produit concerne un produit (composé) (en partie) digital, qu'il soit ou non lié à un abonnement, le produit (ou la partie digitale de celui-ci) est donné en licence par Editions Standaard Professional à l'acheteur et il n'est donc pas vendu. Il s'agit d'un droit d'usage temporaire, non exclusif et incessible à l'égard du produit digital. Le produit, ainsi que tous les fichiers de données et tous les droits de propriété intellectuelle qu'il comporte, reste la propriété d'Editions Standaard Professional, et l'acheteur est censé respecter les conditions de licence mentionnées ci-dessous.

6.2.2. À l'expiration de la licence, l'accès aux données introduites par l'acheteur ou par quelque utilisateur que ce soit cesse également.

6.2.3. Moyennant le respect des dispositions relatives à la durée et la cessation de la licence, les données que l'acheteur introduit, dans le cas d'une licence, dans le produit, restent la propriété de l'acheteur.

7. Disponibilité

7.1. Editions Standaard Professional peut à tout moment décider de ne plus mettre un produit lié à un abonnement et/ou digital à la disposition de l'acheteur.

7.2. Si Editions Standaard Professional décide de ne plus mettre à disposition un produit, digital ou non, lié à un abonnement, les factures déjà envoyées ne resteront dues par l'acheteur qu'au prorata de la durée résiduaire de l'abonnement.
7.3. Editions Standaard Professional met tout en œuvre pour garantir, dans la mesure du possible, pendant les heures de bureau, de 8 heures du matin à 17 heures le soir, l'accès aux produits digitaux installés sur les servers d'Editions Standaard Professional ou de tiers. L'accès peut toutefois être interrompu pour cause de perturbations ou pour toute autre raison technique.
7.4. En ce qui concerne la disponibilité du produit digital, Editions Standaard Professional vise une disponibilité générale ('uptime') de 98 %.

8. Support technique

Si le produit prévoit un support technique de la part d'Editions Standaard Professional, il est accessible les jours ouvrables entre 9 heures et 17 heures et l'acheteur sera assisté dans l'une des langues dans lesquelles le produit est disponible. Dans la limite de ses possibilités, Editions Standaard Professional mettra tout en œuvre pour répondre aux questions de l'acheteur dans les plus brefs délais.

9. Responsabilité

9.1. La responsabilité d'Editions Standaard Professional est limitée à la responsabilité établie par la loi.
9.2. En cas de responsabilité d'Editions Standaard Professional, elle choisira de remplacer le produit ou de rembourser le prix. S'il s'agit d'un abonnement, le prix est le cas échéant remboursé à l'acheteur au prorata de la durée résiduaire de l'abonnement.
9.3. L'indemnité qui pourrait être réclamée en cas de responsabilité éventuelle d'Editions Standaard Professional ne peut jamais dépasser le montant qui a été payé pour le produit dont découlerait la responsabilité.
9.4. Toute responsabilité d'Editions Standaard Professional cesse si l'acheteur n'a pas suivi le mode d'emploi, si le produit digital a été manié de façon inappropriée ou si le produit a été modifié par l'acheteur ou par un tiers.
9.5. Plus précisément, Editions Standaard Professional ne peut être tenu responsable des dommages résultant directement ou indirectement
    9.5.1. du non-respect de la Convention par l'acheteur;
    9.5.2. des manquements causés par l'acheteur ou par un tiers;
    9.5.3. d'une faute grave causée par un produit (y compris le fonctionnement technique ou l'indisponibilité), des virus informatiques, des infractions informatiques, du hacking, et ce même si Editions Standaard Professional a été avertie dudit dommage;
    9.5.4. des retards ou manquements dans l'exécution de la Convention qui résultent de faits ou de circonstances extérieurs à la volonté d'Editions Standaard Professional (p.ex. la maladie de travailleurs, des problèmes informatiques, des fournisseurs défaillants). Les retards seront limités à un strict minimum. Si ces retards durent plus de 3 mois, tant Editions Standaard Professional que l'acheteur pourront mettre fin de plein droit à la Convention sans dommages-intérêts par lettre recommandée;
    9.5.5. d'un mauvais fonctionnement de la configuration informatique (l'ensemble du hardware et du software), tant en raison de facteurs externes (p.ex. une panne de courant ou la foudre) qu'en raison de facteurs propres à la configuration informatique (p.ex. des perturbations du réseau);
    9.5.6. de l'utilisation illégitime de la licence attribuée à l'acheteur sur les applications en ligne (p.ex. suite à l'abus du nom d'utilisateur et/ou du mot de passe choisi par l'acheteur). Dans le cas où un tel abus est constaté, l'acheteur modifiera immédiatement son nom d'utilisateur et/ou son mot de passe et apportera la collaboration nécessaire afin de mettre un terme à l'abus.
9.6. Editions Standaard Professional n'est pas responsable pour les frais relatifs aux produits ou services de remplacement, au manque à gagner, à la perte d'informations ou de données ou à un quelconque dommage découlant notamment de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation de tout ou partie du produit, même si Editions Standaard Professional a été informée de la possibilité de pareil dommage.
9.7. L'acheteur est responsable
    9.7.1. de l'acceptation et le respect des Conditions Générales d'Editions Standaard Professional par tous les utilisateurs des produits qu'elle a achetés;
    9.7.2. de l'installation des programmes anti-virus nécessaires et leur mise à jour régulière;
    9.7.3. de l'utilisation des données contenues dans le produit. Il s'engage à se protéger lui-même contre des pertes éventuelles en prenant régulièrement des copies de sécurité de ses fichiers.

9.8. Editions Standaard Professional ne peut être tenue responsable du non-octroi ou de l'octroi tardif de la licence sur le produit, en cas d'épuisement du stock ou d'indisponibilité du produit, de force majeure, de trouble ou de grève totale ou partielle, notamment des services de la poste et des moyens de transport et/ou de communication, d'inondation, d'incendie.

9.9. Un produit peut contenir des liens hypertextes vers des produits de tiers. Editions Standaard Professional n'exerce aucun contrôle sur ces sites web. La présence de ces liens hypertextes dans un produit ne suppose aucunement une approbation ou une garantie de qualité de la part d'Editions Standaard Professional. Editions Standaard Professional ne peut être tenue responsable du contenu de ces sites web et de dommages subis par l'acheteur en raison de la présence d'un lien hypertexte vers ou du contenu de ces sites web.

9.10. Editions Standaard Professional consacre le plus grand soin au contenu de ses produits, et se fixe par conséquent comme objectif de fournir les informations les plus exactes, actuelles et complètes possibles. Même si elle met tout en œuvre pour les limiter à un minimum absolu, les erreurs ne sont pas exclues. Editions Standaard Professional ne peut par conséquent pas être tenue responsable s'il devait apparaître que les informations étaient trompeuses, incomplètes, inexactes ou périmées, ou que leur utilisation par l'acheteur a causé un quelconque dommage.

9.11. Le contenu des produits d'Editions Standaard Professional ne peut toutefois jamais être compris comme ayant une portée contraignante et comme représentant un conseil. Editions Standaard Professional est un fournisseur d'informations, mais elle n'est pas tenue d'intervenir comme conseiller dans le cadre de questions relatives à des situations ou dossiers concrets. Si une information est fournie suite à une question individuelle d'un acheteur, la réponse à cette question ne constitue qu'une réponse abstraite à une simple question théorique et elle ne peut en aucun cas être considérée comme un avis ou un conseil professionnel. Editions Standaard Professional se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas répondre à une question et elle ne peut jamais être tenue responsable des éventuelles conséquences néfastes de l'interprétation et/ou de l'utilisation de l'information ou de la réponse fournie.

10. Adaptations des produits

10.1. Editions Standaard Professional a le droit de modifier les caractéristiques telles que la composition, la fréquence de livraison ou la date de livraison des produits pendant la durée de la Convention ou à l'échéance de la Convention. Les modifications ne doivent pas nécessairement conduire à des adaptations de prix.

10.2. Editions Standaard Professional a le droit de modifier le prix des produits au cours de la Convention, mais à chaque fois à partir de la facture suivante. Les prix indiqués sont hors TVA, sauf mention contraire.

10.3. Sauf convention contraire par écrit, les frais d'expédition et d'administration sont toujours à charge de l'acheteur.

10.4. Les adaptations des prix à l'Indice Santé sont autorisées à tout moment.

10.5. Ces modifications ne peuvent pas être invoquées par l'acheteur comme motif d'annulation d'un abonnement sans respect du préavis contractuel ou d'une commande unique.

10.6. Editions Standaard Professional s'engage à mettre à jour, dans la mesure du possible, les informations qu'elle fournit. Editions Standaard Professional n'offre toutefois aucune garantie que les informations qu'elle fournit sont dépourvues d'erreurs ou que ces informations sont complètes. Editions Standaard Professional est libre de déterminer elle-même à tout moment la rapidité de cette mise à jour.

11. Commande et livraison

11.1. Les prix d'Editions Standaard Professional sont valables uniquement en Belgique et aux Pays-Bas.

11.2. Au cas où certains livres ou tomes ne peuvent être livrés parce qu'ils sont épuisés et qu'ils ne sont pas réédités, les autres livres ou tomes commandés par l'acheteur devront en tout cas être acceptés par celui-ci.

11.3. Les délais de livraison ne lient pas Editions Standaard Professional; ils ne sont donnés qu'à titre indicatif.

11.4. Editions Standaard Professional a le droit de livrer des commandes partielles. Les acomptes éventuellement payés par l'acheteur sont remboursés en cas de non-livraison du reste de la commande.

11.5. Les produits sont transportés aux frais et risques de l'acheteur, sauf convention contraire. La conservation des produits chez des tiers, comme les entreprises de transport, en attendant la livraison ou l'enlèvement est faite aux risques de l'acheteur.

11.6. L'obligation de livraison ne s'applique qu'aussi longtemps que l'acheteur a non seulement dûment informé Editions Standaard Professional de toutes les modifications intervenues quant aux données de contact nécessaires à la livraison mais l'a fait en outre suffisamment à temps

12. Plaintes

12.1. Editions Standaard Professional mettra à disposition sur son site Internet général et sur les sites Internet des produits les coordonnées de contact actuelles auxquelles les acheteurs peuvent adresser leurs plaintes.
12.2. En cas de plaintes, Editions Standaard Professional se prononcera en âme et conscience sur leur caractère fondé. En cas de plaintes fondées, Editions Standaard Professional remplacera éventuellement le produit.
12.3. Aucune réclamation concernant la livraison des produits ne sera acceptée si elle n'est pas parvenue à Editions Standaard Professional par écrit dans les 5 jours ouvrables qui suivent la livraison et, de toute façon, avant leur utilisation ou leur revente.
12.4. La réclamation concernant une facture doit également parvenir par écrit à Editions Standaard Professional dans les 8 jours calendrier qui suivent la réception de celle-ci. L'acheteur est prié de toujours mentionner la date et le numéro de la facture contestée.
12.5. Les plaintes relatives à des manquements visibles ou invisibles sont transmises par lettre recommandée par l'acheteur à Editions Standaard Professional. En cas de manquements visibles, l'acheteur dispose d'un délai de 15 jours après la livraison du produit; en cas de manquements invisibles, il dispose d'un délai de 15 jours après la découverte du manquement.
12.6. La responsabilité d'Editions Standaard Professional en ce qui concerne le manquement prend fin si la lettre recommandée n'a pas été envoyée dans les délais susmentionnés.
12.7. L'obligation de paiement de l'acheteur continue d'exister après l'introduction d'une plainte.

13. Annulation d'une commande

13.1. L'acheteur peut annuler sa commande dans les 15 jours qui suivent la date de la commande écrite. L'annulation doit être acceptée par écrit par Editions Standaard Professional.
13.2. Si l'annulation est acceptée, l'acheteur doit, notamment en raison des frais administratifs exposés, payer une indemnité forfaitaire de 15 % de la valeur de la commande, sans préjudice de ce qui est stipulé à l'art. 13.3.
13.3. En cas d'annulation d'une annonce, l'acheteur est tenu de payer une indemnité forfaitaire équivalente à 50 % du montant de la commande.
Editions Standaard Professional peut en outre se prévaloir d'une indemnité de rupture plus élevée si le dommage s'avère supérieur à l'indemnité fixée forfaitairement, de même que pour couvrir les éventuels dommages causés à des tiers.
Si cette rupture donne naissance à des demandes de dommages et intérêts de la part de tiers auxquels Editions Standaard Professional a eu recours du chef de la mission de l'acheteur, ces frais seront intégralement refacturés au commettant auteur de la rupture.
13.4. La résiliation d'un produit lié à un abonnement se fait exclusivement par écrit, en tenant compte d'un préavis de 3 mois précédant la date d'échéance annuelle. Si l'acheteur ne respecte pas cette période de préavis de 3 mois, la rupture n'a effet que pour l'année d'abonnement suivante et il restera redevable de la facture relative à la première année à venir.
13.5. Les clients d'Editions Standaard Professional qui peuvent être définis comme des consommateurs au sens de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur ne disposent en principe pas du droit de se rétracter de leur achat tel que prévu à l'article 47 § 1er de la loi précitée, vu que conformément à l'article 47, § 4, 2° de la loi précitée, la nature des produits vendus ne s'y prête pas. Il peut y être dérogé expressément et par l'accord écrit des parties.
13.6. Dans les cas exceptionnels où un droit de rétractation est quand même accordé par Editions Standaard Professional, l'exercice de ce droit de rétractation doit se faire dans le délai de 14 jours calendrier à partir du jour qui suit la conclusion de la Convention moyennant la communication par l'acheteur qu'il souhaite renoncer à l'achat, sans pénalité et sans indication de motif. Les frais directs relatifs au renvoi peuvent être imputés à l'acheteur, pour autant que cela soit légalement autorisé. Pour les produits vendus par Editions Standaard Professional qui font l'objet de livraisons successives, ce délai éventuel commence à courir le jour qui suit la première livraison.

14. Paiements et facturation

14.1. Editions Standaard Professional se réserve le droit de ne livrer les marchandises commandées qu'après réception de leur paiement.

14.2. Toute facture est payable sans escompte à Anvers, au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de la facture. Le non-règlement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes les autres factures qui sont dues par l'acheteur, mais non encore échues. Faute de paiement de la facture dans le délai mentionné, des intérêts moratoires sont dus au taux légal, de plein droit et sans mise en demeure préalable, dès l'échéance, calculés sur le montant de la facture, avec un minimum de 8 %. En outre, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la facture impayée est due de plein droit et sans mise en demeure préalable, avec un minimum de 45 euro.

14.3. Les frais liés aux effets et chèques impayés ainsi que les autres frais d'encaissement ne sont pas compris dans cette indemnité forfaitaire et seront facturés séparément à l'acheteur.

15. Protection de la vie privée

15.1. Les données à caractère personnel qui sont communiquées à Editions Standaard Professional sont reprises dans le fichier d'Editions Standaard Professional. Elles sont utilisées exclusivement à des fins de gestion de la clientèle et d'information concernant les produits, services et activités d'Editions Standaard Professional, sauf si l'acheteur s'y oppose.

15.2. Conformément à la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, Editions Standaard Professional donnera à l'acheteur, à sa demande, l'accès à ses données et lui accordera un droit de correction.

16. Conditions spécifiques – abonnements

16.1. <u>Généralités</u>

16.1.1. Lorsque le bon de commande de l'acheteur indique qu'il s'agit d'un produit lié à un abonnement, l'acheteur accepte de recevoir les nouvelles éditions, mises à jour … en tant que composante de son abonnement, et il accepte également les paiements et modalités de paiement qui y sont liés.

16.1.2. Sauf stipulation contraire écrite, les abonnements sont toujours conclus pour une période de minimum un an qui prend cours à la date de la commande écrite.

16.1.3. Les acheteurs reçoivent toujours annuellement une facture pour leur abonnement. Editions Standaard Professional a le droit de facturer des abonnements à l'acheteur pour l'ensemble de l'année de livraison à venir, au prix en vigueur à ce moment-là. Editions Standaard Professional a également le droit d'adapter à tout moment la fréquence et le mode de facturation, ou de grouper les factures de différentes Conventions.

16.1.4. Les abonnements sont toujours prolongés tacitement pour une même période jusqu'à dénonciation. Cette résiliation se fait par un écrit de l'acheteur, en tenant compte d'un préavis de 3 mois précédant la date d'échéance annuelle.

16.1.5. À la demande écrite de l'acheteur et seulement après l'acceptation de cette demande par Editions Standaard Professional, l'acheteur peut recevoir une facture plusieurs fois par an (p.ex. par trimestre). Toute dérogation à une facturation annuelle donne toutefois le droit à Editions Standaard Professional de facturer des frais supplémentaires par facture.

16.1.6. Si la structure juridique ou la situation économique, sociale ou financière de l'acheteur change dans une mesure importante, Editions Standaard Professional a le droit de résilier unilatéralement l'abonnement et/ou le contrat de licence avec l'acheteur par le biais d'un courrier recommandé, sans mise en demeure et sans aucun délai de préavis, ou de l'adapter d'un commun accord avec l'acheteur. L'acheteur s'engage à communiquer à Editions Standaard Professional tous les changements juridiques, économiques et sociaux substantiels qui pourraient influencer la structure de l'entreprise.

16.2. <u>Abonnements à des produits digitaux – conditions de licence</u>

16.2.1. L'acheteur a l'obligation de limiter à tout moment l'utilisation du produit acheté ou reçu en licence à ce qui a été convenu.

16.2.2. L'acheteur a le droit de mettre le produit à la disposition d'un nombre d'utilisateurs fixé à l'avance par l'acheteur et Editions Standaard Professional, une licence distincte étant alors accordée à chacun de ces utilisateurs. Seuls ces utilisateurs ont accès au produit. L'acheteur fera tout pour limiter l'utilisation du produit au nombre d'utilisateurs convenu. L'acheteur qui donne accès à un ou plusieurs produits digitaux à un nombre d'utilisateurs supérieur au nombre de licences acquises commet une infraction aux conditions de licence. Si l'acheteur est une entreprise, les utilisateurs du produit seront automatiquement limités aux travailleurs et collaborateurs indépendants permanents de l'entreprise.

16.2.3. Ces utilisateurs doivent être compris comme des personnes individuelles qui sont occupées chez l'acheteur. Ils ne reçoivent accès au produit digital que par une adresse e-mail valable à leur nom personnel, avec une extension en possession de l'acheteur, et un mot de passe valable. Editions Standaard Professional enregistrera uniquement ces personnes en tant qu'utilisateurs et a à tout moment le droit de refuser des adresses e-mail ou d'en supprimer l'accès en raison de leur caractère général ou d'une présomption de diffusion au-delà de la personne visée.

16.2.4. Si un utilisateur ne travaille plus chez le client ou s'il change de fonction de manière telle qu'il n'est plus un utilisateur, l'acheteur doit le notifier dans un délai raisonnable à Editions Standaard Professional. Dans ce cas, l'acheteur a le droit de remplacer cet utilisateur en demandant à Editions Standaard Professional un nouvel user-ID pour l'utilisateur remplaçant, avec un nombre maximum de changements de nom par an égal à 10 % du nombre total d'utilisateurs.

16.2.5. L'acheteur est responsable du contrôle de l'accès des utilisateurs du produit. Editions Standaard Professional conserve en tout temps le droit d'entreprendre toutes les actions utiles au contrôle du respect de l'utilisation et du nombre d'utilisateurs convenus. L'acheteur ne peut rendre public son mot de passe ou communiquer des données de login, et il prendra toutes les mesures pour empêcher pareil usage abusif des produits ou un usage abusif d'une autre nature par des tiers à l'intérieur ou à l'extérieur de son entreprise.

16.2.6. Certains produits ne sont accessibles que via un code qui est prévu afin de sécuriser et de contrôler l'utilisation légitime du produit. Un nouveau code doit à chaque fois être demandé avant l'expiration de la période convenue pour pouvoir utiliser le produit pour une période suivante.

16.2.7. Si une licence est accordée à un groupe déterminé d'utilisateurs (p.ex. une entreprise), les membres de ce groupe n'ont un droit d'utilisation que tant qu'ils font partie de ce groupe. En cas de scission ou de dissolution du groupe, la licence existante peut être cédée à l'un d'entre eux, moyennant l'accord écrit d'Editions Standaard Professional. Les autres membres doivent alors demander une nouvelle licence. Un groupe ne sera autorisé à accorder cette licence à plusieurs utilisateurs que s'il ne s'agit pas d'une organisation comptant des membres. Sauf consentement explicite de Standaard Uitgeverij Professional, l'acheteur n'est donc pas autorisé à mettre la licence à la disposition d'utilisateurs avec lesquels il a une relation dans le cadre d'une organisation, telle qu'un groupement d'intérêts ou une coopérative.

16.2.8. Après la cessation de la licence, les présentes conditions de licence restent d'application sur les produits qui sont encore en possession de l'acheteur.

16.2.9. Dans l'hypothèse d'un usage illégitime du produit, l'acheteur est redevable à Editions Standaard Professional, par violation constatée, d'une indemnisation forfaitairement estimée à 5 fois la valeur annuelle du produit octroyé en licence, sans préjudice du droit d'Editions Standaard Professional de réclamer une indemnisation plus élevée.

17. Conditions spécifiques – annonces

17.1. Livraison de matériel

17.1.1. L'acheteur remet à Editions Standaard Professional le matériel publicitaire qu'il souhaite voir imprimer, prêt à être imprimé, à la date convenue. Les frais survenant du fait que l'acheteur ne livre pas le matériel publicitaire dans les délais sont intégralement à charge de l'acheteur. L'acheteur reste responsable pour les risques d'endommagement et de perte jusqu'au moment où le matériel publicitaire est livré chez Editions Standaard Professional.

17.1.2. Si l'acheteur ne prend pas possession de l'espace publicitaire à la date convenue, quelle qu'en soit la cause, cet espace publicitaire peut tout de même être facturé intégralement à l'acheteur.

17.2. Facturation

17.2.1. La facturation à l'acheteur a lieu après la publication de l'annonce et par édition.

17.2.2. En cas d'erreur dans l'annonce pour laquelle l'acheteur est responsable, le montant de la facture reste dû. En cas de non-paiement, Editions Standaard Professional a le droit de cesser le placement d'autres annonces de cet acheteur.

17.3. Divers

17.3.1. Editions Standaard Professional peut à tout moment refuser des annonces. Elle peut aussi, sans justification, apporter des modifications aux publications dans lesquelles les annonces sont reprises.

17.3.2. Les erreurs ou défauts d'impression d'Editions Standaard Professional doivent être signalés par l'acheteur par lettre recommandée à Editions Standaard Professional dans les 8 jours calendrier qui suivent la publication de l'annonce. Le cas échéant, l'acheteur a droit, sans dommages et intérêts supplémentaires, à une nouvelle publication. Le contenu de l'annonce relève de la responsabilité de l'acheteur.

17.3.3. Si une action est introduite contre Editions Standaard Professional sur base d'une annonce, l'acheteur assistera Editions Standaard Professional dans sa défense. L'acheteur est responsable pour les frais qu'Editions Standaard Professional doit exposer à cet égard et pour le dommage qu'Editions Standaard Professional a subi.

17.3.4. Pour chaque publication, l'acheteur recevra un exemplaire gratuit du numéro dans lequel apparaît la publicité. Tout numéro supplémentaire est facturé. Le matériel publicitaire qui n'aura pas été réclamé dans les 6 mois de la dernière publication sera détruit.

18. Dispositions relatives à l'usage de ces conditions

18.1. La nullité, l'invalidité ou le caractère non contraignant de la totalité ou d'une partie d'une disposition de la Convention, ou d'une clause ou partie de clause, n'entraîne pas la nullité, l'invalidité ou le caractère non contraignant des autres dispositions, clauses et parties de clause, et ne porte pas non plus atteinte à la validité et au caractère contraignant de la Convention dans son ensemble.
Le cas échéant, Editions Standaard Professional remplacera dès que possible la disposition nulle, invalide ou non contraignante par une disposition valable et contraignante qui se rapproche le plus de l'esprit général de la Convention.

18.2. Le fait qu'Editions Standaard Professional n'invoque pas un droit ou ne sanctionne pas une infraction ne signifie à aucun moment qu'elle renonce à ses droits.

18.3. Toutes les conventions et les litiges qui en découlent, de quelque nature que ce soit, sont régis par le droit belge. Tous les litiges seront exclusivement tranchés par les tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers.

Version du 1 janvier 2015